

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° AGR 11**

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE AMÉNAGEMENT**■ DIRECTION APPUI AUX TERRITOIRES, ESPACE ET ENVIRONNEMENT****9234**

3 - Mission Agriculture et Environnement

32 - Environnement

La politique environnement du département, par la diversité de ses champs d'actions, s'inscrit pleinement dans les missions de solidarité territoriale qu'a confiées aux départements la loi NOTRe ainsi que dans les enjeux sociétaux de demain marqués par la nécessité de la transition écologique et énergétique et du renforcement de la citoyenneté et du lien social avec les publics les plus fragilisés.

En effet par les publics très divers et variés qu'elle touche (scolaires, grand public, publics fragilisés, élus,...) et à travers les programmes d'animation et de sensibilisation qu'elle permet de mettre en œuvre sur les territoires et au sein de la Cité des paysages, elle contribue très largement à la reconquête républicaine des territoires et à l'accompagnement des citoyens dans la transition écologique et énergétique.

Elle comprend en outre derrière les actions déployées une importante ingénierie territoriale au bénéfice des collectivités et porteurs de projets dans les domaines de la biodiversité et des paysages, dans le domaine de l'eau et de l'aménagement par l'assistance technique, et dans le domaine de l'architecture et de l'environnement via le CAUE.

Elle contribue enfin par ses actions à préserver les ressources environnementales et l'attractivité de nos territoires (milieux naturels, ressource en eau, paysages, prévention en matière de déchets...), qui constituent le socle d'un véritable développement durable pour demain.

Il convient de rappeler enfin qu'elle est, dans sa quasi intégralité (moyens humains inclus), financée par la taxe d'aménagement prélevée au bénéfice du département sur les autorisations de construire.

PROGRAMME 251 – PRESERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES, DES PAYSAGES ET DES TRAMES VERTES ET BLEUES

La préservation des espaces naturels sensibles est une compétence légale accordée aux Départements depuis la loi du 18 juillet 1985 et financée à ce titre par la taxe d'aménagement.

Les priorités de la politique ENS sont les suivantes :

- restaurer et maintenir la diversité des milieux naturels et des espèces,
- protéger les biotopes remarquables,
- développer et diffuser les connaissances sur le patrimoine naturel de notre territoire,
- favoriser les liens entre le citoyen et la nature.

Dans le domaine des espaces naturels sensibles, cette politique environnementale se traduit par :

- la maîtrise foncière et la réalisation d'études,
- l'aménagement, l'entretien, le suivi scientifique et l'ouverture au public des sites,
- l'organisation de nombreuses animations scolaires et grand public,
- le soutien aux initiatives locales et associatives de protection et de valorisation du patrimoine naturel, par le biais d'aides techniques et financières.

Près de 65 sites bénéficient ainsi d'une protection et d'une valorisation.

Depuis 2012, le département dispose d'un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et une déclinaison territoriale des axes du schéma a été effectuée, en parfaite concertation avec les acteurs locaux.

Les contours de l'intervention départementale se sont enrichis de nouveaux règlements en particulier dans les domaines de la restauration des trames vertes et bleues, des paysages, de la préservation des espèces patrimoniales et de la lutte contre les invasives.

Enfin, l'inauguration de la cité des paysages a eu lieu sur le site de Sion en juillet 2015. Espace culturel et pédagogique de partage de connaissances et d'expériences, la cité des paysages se déploie également sur la totalité du territoire départemental, au travers d'actions d'éducation à l'environnement et de valorisation des espaces naturels sensibles.

251.1 Projets départementaux biodiversité et paysages

251.1.1 - La préservation des espaces naturels sensibles départementaux

12 ENS représentatifs des milieux de Meurthe-et-Moselle sont gérés en direct par le Conseil départemental. En fonction des sites et des partenaires impliqués, différents types d'actions y sont menées :

Vallée inondable de la Meurthe

La gestion courante des propriétés du département va se poursuivre en 2016 (175 ha fin 2015 en propriété). Ces travaux seront assurés à la fois par un marché d'insertion, qui sera rétabli en début d'année et plus occasionnellement par les agents du parc départemental. Le projet de restauration d'une oseraie à Glonville se poursuit en 2016.

La gestion agricole courante reste assurée par les agriculteurs locaux signataires de contrats avec le CD54. De nouveaux contrats agricoles seront proposés en début d'année par le CD54 pour les terrains acquis libres de droit : baux SAFER ou prêts à usage. Les baux ruraux feront l'objet d'un écrit.

Concernant l'ouverture au public, le sentier d'interprétation ENS « La Clé des champs » à Thiaville-Lachapelle, dont le second tronçon a été inauguré en 2014, fera l'objet des travaux d'entretien nécessaires pour l'accès du public.

Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit. A noter des animations scolaires dès le début d'année autour de la plantation d'une haie à Azerailles sur l'une des propriétés du CD54.

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site, une étude agricole est prévue pour la mise en place des prochaines mesures agro-environnementales. Elle fera l'objet de cofinancements de l'agence de l'eau, de l'Etat et de l'Europe.

La tourbière de Bertrichamps

La gestion courante des propriétés du département se poursuit en 2016 (8 ha fin 2015 en propriété, dont 6 en bail emphytéotique). Ces travaux seront assurés à la fois par le marché d'insertion reconduit et plus occasionnellement par les agents du parc départemental. La commune de Bertrichamps apporte également son aide pour certains travaux, notamment lors de la journée de nettoyage de printemps. Un chantier est également prévu avec des jeunes en formation scolaire.

Concernant l'ouverture au public, le sentier d'interprétation « Sentier de St Jean », inauguré en septembre 2014 fera l'objet des travaux d'entretien nécessaires pour l'accès du public.

Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit. Une fête de la tourbière sera organisée en partenariat avec la commune en juin autour d'animations scolaires et d'événements culturels.

Une mise à jour de la connaissance naturaliste et écologique du site est prévue à compter du second semestre 2016, en lien avec la politique Natura 2000 et en mobilisant des co-financements de l'agence de l'eau, de l'Etat et de l'Europe.

Pelouse calcaire de Sion-Vaudémont

Le plan de gestion va être révisé en 2016. Les travaux écologiques de restauration de la pelouse de Vaudémont, dont la première partie a été réalisée fin 2015 vont se poursuivre en 2016 sur les 17,53 ha en maîtrise foncière du département (bail emphytéotique). Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit, notamment le suivi des oiseaux migrateurs (camp de migration) organisé sur la pelouse de Vaudémont, suite aux intérêts scientifiques et pédagogique qu'il suscite. De nombreux scolaires apprennent ainsi à reconnaître les oiseaux grâce au camp de baguage mis en place. Deux sentiers d'interprétation, l'un en lien avec la cité des paysages sur le site de Sion et l'autre en lien avec la pelouse de Vaudémont, seront finalisés en 2016. La maîtrise foncière des versants boisés se poursuivra également.

Le Vallon de l'Arot

La gestion courante des propriétés du département va se poursuivre en 2016. L'animation du site au titre de Natura 2000 et des ENS a débuté en 2015 et sera développée en 2016 avec la mise en place d'une journée formation pour les acteurs du site. Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit.

La maîtrise foncière du site se poursuivra sur les communes de Pierre-la-Treiche, Bicqueley et d'Ochey dans le cadre de la convention foncière avec la SAFER Lorraine.

Massif de Meine

Le département est à présent propriétaire de 300 hectares de forêt avec l'acquisition fin 2015 d'une parcelle de 12 hectares sur le territoire de Blénodles-Toul. Initié en 2014, le plan de gestion sera finalisé début 2016 et mis en œuvre progressivement sur les 6 prochaines années. Un marché d'entretien du sentier d'interprétation (article 15, favorisant l'accès aux marchés publics aux ESAT) verra le jour en 2016. La gestion courante de la forêt départementale va se poursuivre en 2016 en lien avec l'ONF.

En 2013, le sentier d'interprétation « Meine, coeur de vert » a été inauguré en lien avec la Maison des Arts Verriers. En 2014 et 2015, la communication a été poursuivie sur ce site départemental avec l'organisation de deux spectacles, l'un intitulé « Viens je t'en Meine » joué dans la forêt et qui a attiré plus de 600 visiteurs sur deux week-ends, l'autre dans les 5 villages qui a attiré plus de 1200 personnes. Au vu du succès rencontré, les événementiels seront reconduits en 2016. Pour clore la saison culturelle, il est prévu de créer une œuvre artistique en lien avec les 5 communes bordant le massif de Meine pour inscrire le projet dans le territoire. Le programme d'animations scolaires et grand public sera reconduit.

Vallée du Madon et du Brénon

La préservation de ce site ENS est assurée depuis 2002 par la mise en place de la politique Natura 2000. La mise en œuvre des mesures agro-environnementales nécessite un nouveau diagnostic agricole, prévu en 2016.

Un programme de sensibilisation est amorcé en 2016, au titre des ENS et de Natura 2000, avec des cofinancements de l'Agence de l'Eau, de l'Etat et de l'Europe.

Vallon de Bellefontaine

En 2016, la rédaction du nouveau plan de gestion du site ENS se terminera. L'année sera donc ponctuée par de nombreux groupes de travail, la publication d'une plaquette et l'organisation d'une réunion publique.

La mise en œuvre de la gestion courante se poursuivra avec :

- la mise en place d'un groupe des « amis du vallon » qui permettra de développer les échanges avec les habitants et usagers dans une logique participative ;
- la réalisation de travaux sur la digue et les berges du Bel'étang avant sa remise en eau ;
- le lancement d'une étude pour la mise aux normes du barrage de l'étang des brasseries et la restauration d'une partie du ruisseau (études en 2016) ;
- la mise en valeur du cheminement déjà aménagé grâce à la rédaction d'un plan d'éco-interprétation qui permettra d'identifier les médias (signalétique, brochures, applications mobiles, œuvres artistiques...) et les messages les plus pertinents à mettre en œuvre ;
- le renouvellement de l'action de sauvegarde des amphibiens en collaboration avec la commune de Champigneulle (ramassage de plus de 7500 animaux/an, création de mares,...) ;
- de nombreuses animations scolaires et grand public se poursuivront.

Propriété départementale du Moulin de Villevaux

En 2016, le Département mènera à terme la démarche nouvelle lancée en 2015, et qui doit mobiliser les acteurs locaux et la population autour d'un projet fédérateur et générateur de développement pour le territoire de la petite Suisse lorraine. L'agence Call For Team, spécialisée dans l'élaboration collective de projets de développement, animera cette démarche.

Le site sera entretenu par une équipe d'insertion afin de préserver toutes ses qualités naturelles, historiques et paysagères. De nombreuses animations scolaires et grand public seront organisées sur les terrains. Par exemple, la première récolte de miel devrait être effectuée dans le rucher géré par les agents du Conseil départemental. Une nouvelle signalétique sera mise en place au printemps.

Les travaux de sécurisation et de réaménagement de la digue seront finalisés (obligation réglementaire et volonté de restaurer l'intérêt pédagogique des ouvrages) et

Marais de Droitaumont

La gestion courante des propriétés du département va se poursuivre en 2016 (73,34 ha fin 2015), notamment par l'encadrement de chantiers jeunes.

Le plan d'interprétation du site sera poursuivi en 2016 par la conception des outils de communication (topoguide pédagogique, site internet) associés au sentier d'interprétation réalisé en 2015.

Un verger pédagogique sera mis en place en partenariat avec les écoles du territoire.

Vallée du Longeau

Un suivi scientifique des espèces présentes dans le lit mineur du Longeau sera réalisé. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement liée aux travaux de renaturation du cours d'eau qui ont été entrepris par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Longeau et de la Seigneulle.

La maîtrise foncière sera poursuivie.

Un dossier de subvention sera déposé par la commune de Friaucourt pour la réalisation de travaux de renaturation de l'étang communal situé dans l'ENS.

Vallée de la Moulaine

La gestion courante des propriétés du département va se poursuivre en 2016 (3,26 ha fin 2015 en propriété). La mise en œuvre du plan de gestion se poursuivra en 2016 par la participation à des travaux de traitement de la végétation.

Un suivi scientifique des espèces animales et végétales, préalable à l'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion, sera lancé en fin d'année.

Anciennes carrières de Micheville

L'acquisition du site par le département est liée à l'achèvement des travaux de terrassement de la nouvelle route afin de permettre qu'en cas de découverte de pollution liée au passé industriel du site, le dispositif « sites et sols pollués » du CPER puisse être mobilisé. Une fois l'acquisition réalisée, l'année 2016 va donner lieu à la mise en place du comité de pilotage du site. Un mode de gestion harmonisé sur les parties meurthe-et-mosellane et mosellane va être recherché avec le département de la Moselle. Une convention sera mise en place afin de gérer les modalités techniques et financières de cette gestion d'ensemble.

Le plan de gestion sera lancé en 2016 pour une durée de 2 ans.

Pour l'ensemble de ces actions, je vous propose :

- d'inscrire 150 000 € de crédits de paiement au titre de l'AP 2010-2014 sites prioritaires,
- de créer une AP 2016 - 2018 d'un montant de 1 980 000 € et d'y inscrire 245 000 € de crédits de paiement,
- d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement au titre de l'AP Moulin de Villevaux,
- d'inscrire, en fonctionnement 122 990 € de crédits de paiement pour l'exercice 2016.

251.1.2 – La randonnée

Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.) intégrant les randonnées pédestre et VTT a été validé lors de la session du 9 décembre 2013.

La gestion du réseau de randonnée concerne le suivi des mises à jour terrain, la création, la réhabilitation d'itinéraires et l'entretien du patrimoine « randonnée ».

Sans une communication appropriée le plan ne pourrait perdurer, c'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place un certain nombre d'outils d'information aux usagers, mais aussi aux gestionnaires d'itinéraires que sont les porteurs de projet et structures en charge de leur entretien.

Aujourd'hui, le site internet du département permet, de présenter le PDIPR adopté, ses objectifs, le règlement et de consulter et éditer des outils de gestions.

Afin d'élargir l'information à tous les usagers, mais également aux partenaires départementaux de la randonnée (associations et collectivités), un site internet « Rando 54 » dédié à la randonnée a été mis en ligne depuis le 1er juillet 2015. Ce site, déjà visité par plus de 4500 internautes, comprend à la fois un accès tout public et un accès réservé aux partenaires départementaux (collectivités et associations de randonnée). Il permet aux usagers d'identifier les itinéraires de manière localisée, par exemple à proximité de chez eux.

Les crédits de paiement pour la maîtrise d'ouvrage proposés pour 2016 sont de 5 000 € en fonctionnement

251.1.3 – Continuité écologique - Expertise chiroptérologique sur les ouvrages départementaux

Un marché doit être reconduit pour la détection de la présence/absence de chauves-souris dans les bâtiments départementaux (lors de travaux), les ouvrages d'art et les arbres de bords de route.

251.1.4 – Continuité écologique - Diagnostic sanitaire des arbres d'alignement remarquable

La politique départementale de gestion du patrimoine arboré de bord de route a été réaffirmée par le rapport adopté en session en septembre 2010. Depuis lors, les modes de gestion du patrimoine arboré ordinaire et des alignements remarquables sont progressivement mis en œuvre.

Sur les alignements remarquables qui ont été identifiés par le CAUE en lien avec les partenaires et associations intéressés, le département s'est engagé à vérifier l'état sanitaire des arbres avant tout abattage.

En investissement, pour l'ensemble de ces actions TVB, paysage, espèces et randonnée, il a été voté une AP (2013- 2015) de 1 500 000 € Les crédits de paiements proposés pour 2016 sont de 15 000 €

En fonctionnement, les crédits de paiement proposés sont de 80 000€

251.2 - Accompagnement des projets locaux

251.2.1 - Les espaces naturels sensibles locaux

La politique ENS se base sur la maîtrise du foncier des sites à protéger, leur gestion et leur aménagement dans une optique d'ouverture au public.

Dans cet objectif, et afin de protéger et gérer un maximum de sites tout en maintenant une qualité d'intervention sur les milieux naturels, les collectivités et les associations sont incitées à s'impliquer dans la gestion des sites locaux. Un conventionnement avec le département les engage dans une démarche globale de préservation, de gestion et de valorisation de leurs sites (généralement pour une durée de 12 ans).

Elles bénéficient dans ce cadre d'un fort appui technique, méthodologique et financier du département pour mener à bien l'ensemble des actions utiles.

Sites gérés par des collectivités

25 sites ENS bénéficient de démarches de protection portées par des collectivités ou groupements de collectivités avec le soutien technique et financier du département :

- Sur le site de **la reculée du Plain à Damelevières**, les travaux d'entretien courant se poursuivront en 2016, avec une mise en œuvre par les agents de la communauté de communes du Val de Meurthe : lutte contre les invasives, intervention sur le chenal, entretien de la mare....

Le sentier d'interprétation « Les Dessous du Plain », inauguré en septembre 2015, fera l'objet des travaux d'entretien nécessaires pour l'accès du public.

Les animations scolaires et grand public se poursuivront en partenariat avec l'Atelier « Vivre ensemble le site du Plain », composé de différents acteurs et usagers locaux, et notamment dans le cadre du festival photographique « Déclat Nature », qui sera renouvelé en mai 2016 par la Communauté de Communes du Val de Meurthe.

La révision du plan de gestion du site est programmée pour 2016.

- Sur le site de **l'étang de Parroy**, le plan de gestion porté par la communauté de communes du Sânon est finalisé depuis 2012.

Un sentier de découverte reliant la base de voile, l'observatoire et le village de Bures est en cours de réflexion. Les plantations de bord de route départementale définies dans le plan de gestion ENS ont été réalisées à l'automne 2015 par le CD54.

- Sur le site de **La Plaine**, suite à la rédaction du 1^{er} volet du plan de gestion ENS en 2014, il est prévu la poursuite de la réalisation du document en régie, avec une caution scientifique par un expert prestataire de la communauté de communes de la Vallée de la Plaine.

Des acquisitions foncières sont prévues dans la vallée pour 2016. La communauté de communes de la Vallée de la Plaine a adhéré en 2015 au programme Vigifoncier de la SAFER, qui lui permet de recevoir des alertes lors de la vente de biens.

Les travaux de réouverture paysagère se poursuivent ; des suivis floristiques seront réalisés.

Des travaux d'entretien pourraient être conduits sur la rivière Plaine en 2016, selon l'avancée des études portées par l'EPTB Meurthe-Madon.

Les animations scolaires et grand public se poursuivront en 2016, portées par la communauté de communes de la Vallée de la Plaine autour de la manifestation des Sylviades.

- **Sur les sites domaniaux Forêt de Ranzey et Forêt de Bezange la Grande**, le plan de gestion, rédigé par l'ONF, sera finalisé début 2016. Un dernier suivi des insectes coléoptères sera conduit en 2016.

La communauté de communes du Sânon, co-partenaire de l'ONF sur ces sites pour le volet sensibilisation, devrait porter quelques animations scolaires et grand public.

En 2016, il est prévu une sécurisation de l'itinéraire du sentier de découverte de la forêt de Ranzey et l'élaboration et la pose de pupitres d'information sur plusieurs stations. Des actions pourraient aussi être conduites sur une mare pédagogique.

- Sur le site des **coteaux de Vandéleville**, le plan de gestion et d'aménagement a été finalisé en 2012. La pelouse de la Tarpe est gérée par un berger labellisé Agriculture Biologique (AB).

- La commune de Domgermain s'est engagée dans une démarche de valorisation et de préservation **du Plateau et fort de Domgermain**. Une convention de partenariat a été signée en octobre 2011 entre la commune, la communauté de communes du Toulinois et le département. Les travaux de restauration de la pelouse calcaire, la réhabilitation d'une ancienne décharge ainsi que la sécurisation du fort en vue de la protection des chauves-souris sont financés dans le cadre d'un contrat Natura 2000 signé sur 5 ans (2011-2016). L'animation du site est assurée par le CENL via la politique Natura 2000.

- Le **Vallon de l'Ar à Germiny** a intégré en 2012 la liste des nouveaux sites conventionnés avec le département. Une étude de renaturation du ruisseau de l'Ar avec l'aménagement d'une zone humide a été lancée sous maîtrise d'ouvrage communale. Suite à la prise de compétence « rivière » en 2013, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois a repris l'étude diagnostic et a lancé en 2015 la maîtrise d'œuvre sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. Les travaux pourraient démarrer en 2016 sur la rivière. La restauration de la zone humide concernée par des espèces protégées pourra être mise en œuvre après validation par les services de l'Etat de la demande de dérogation au titre des espèces protégées.

- Sur le site des **Prés des bords de Moselle**, la Commune de Pagny-sur-Moselle doit poursuivre la mise en œuvre des mesures du plan de gestion et d'aménagement approuvé en 2010 (fauche, débroussaillage, acquisitions foncières). En 2016, un sentier pédagogique sera aménagé autour des étangs. Le travail de sensibilisation et d'information de la population sera poursuivi.
- Sur le site **Bois de Pagny et ruisseau de Beaume-Haye**, la Commune de Pagny-sur-Moselle finalisera les démarches d'acquisitions foncières et terminera l'élaboration du plan de gestion du site. L'année sera marquée par l'organisation d'une réunion publique et l'édition d'une plaquette.
- Sur le site de la **Butte Sainte-Geneviève**, la Commune d'Essey-Les-Nancy poursuivra l'entretien courant de l'ENS ainsi que les actions de sensibilisation et d'information de la population. Une plaquette sera éditée et une réflexion sera menée afin de développer l'attractivité du site.
- Sur le site des **îles du Foulon et de l'Encensoir**, la Commune de Tomblaine poursuivra les démarches d'acquisitions foncières. La Communauté Urbaine du Grand Nancy finalisera la réalisation du plan de gestion et d'aménagement du site. Un programme d'animation sera mis en œuvre et les premiers éléments de signalétique seront implantés sur le site.
- Sur le site du **Val de Moselle au niveau d'Arnaville**, la Commune et la Communauté de Communes du Chardon Lorrain mettront en œuvre les premières actions inscrites dans le plan de gestion : coupes/débroussaillage, pose de barrières, remise en herbe d'une parcelle, mise en place de pâturage. Un programme d'animations sera mis en place.
- Sur le site **Val de Moselle au niveau de Dieulouard**, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson organisera la rédaction du plan de gestion (2016-2017) et de valorisation du site. Cette démarche sera rythmée par des phases de concertation mobilisant la commune et les différents acteurs du territoire.
- Sur le site **Zone pionnière d'Art-sur-Meurthe**, la Communauté Urbaine du Grand Nancy va lancer la rédaction du plan de gestion scientifique tandis que la commune envisage d'acheter une première parcelle.
- Sur le site **Vallon de Grandfontaine**, la Communauté de Communes du Chardon Lorrain et les Communes de Villecey-sur-Mad et Waville initieront la rédaction du plan de gestion du site (2016-2017).
- Sur le site des vallées du **Rawé et du Cuvillon**, le prestataire en charge de la réalisation du plan de gestion sera désigné en début d'année par la Communauté de Communes du Pays de l'Orne.
- Sur le site des **prairies humides du Rougeval**, à Doncourt-les-Conflans l'élaboration du plan de gestion lancé fin 2015 se poursuivra en 2016.

Sept sites « rivières » ENS sont inscrits dans le dispositif. Ce sont **la Mortagne, le Trey, l'Esch, le Rupt-de-Mad, le Terrouin, les Bouvades et l'Ingressin** qui bénéficient de l'action de communautés de communes ou de syndicats ayant la compétence « rivière » et soutenues par le département pour des opérations d'entretien ou de restauration écologique.

- La Communauté de Communes de la **Mortagne** a finalisé ses travaux de restauration de la rivière et de ses affluents. Un programme d'entretien courant sera étudié en 2016. Les animations scolaires et grand public se poursuivront en 2016, portées en direct par la CC Mortagne.

En parallèle, l'étude hydraulique sur le barrage de Gerbéviller, portée par la commune avec un appui financier du CD54 et de l'agence de l'eau se poursuit, afin de rétablir le passage des poissons et des sédiments.

- Sur le bassin du **Rupt-de-Mad**, la Communauté de Communes du Chardon Lorrain terminera le programme de restauration initié en 2015. La vallée sera également le lieu de nombreuses animations.

- Dans la vallée de l'**Esch**, la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson initiera un programme de restauration du cours d'eau sur l'ensemble de son parcours en partenariat avec la Communauté de Communes du Chardon Lorrain, la Communauté de Communes du Toulinois et la société Saint-Gobain (marché de maîtrise d'œuvre attribué).

- Le partenariat entre la Communauté de Communes de Hazelle en Haye (CCHH) et le département s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat le 14 septembre 2011. Pour illustrer ce partenariat et sur la base du travail du maître d'œuvre désigné en 2011, la deuxième tranche des travaux de restauration du **Terrouin aval** et de ses affluents sur les communes d'Avrainville, Francheville, Jaillon et Villey-Saint-Etienne sera finalisée en 2016.

La CCHH a souhaité conventionner avec le conseil départemental sur deux nouveaux sites ENS, "Pelouses de Jaillon" et « Carrière sous le Breuil ». Les plans de gestion seront lancés début 2016.

- Un partenariat entre le département et la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud-Toulinois permet de garantir la préservation de la rivière « **les Bouvades** » et ses affluents. Les travaux de restauration engagés depuis quelques années se sont finalisés en 2015. Le programme pluriannuel d'entretien rédigé en 2015 sera mis en œuvre en 2016.

- La Communauté de Communes du Toulinois (CCT) a conventionné avec le département sur le secteur amont du **Terrouin** (Trondes, Lagney, Sanzey, Ménil la Tour, Andilly, Manoncourt-en-Woëvre) et sur **l'Ingressin**. L'étude diagnostic lancée en 2012 se finalisera en 2016 et la maîtrise d'œuvre devrait être lancée en 2016.

Par ailleurs des discussions sont en cours avec des collectivités souhaitant s'engager très prochainement dans une démarche ENS. En 2016, de nouveaux partenariats devraient donc voir le jour :

- avec la commune de Pierre-la-Treiche sur le Plateau du Chanot ;
- avec la Communauté de Communes de Moselle et Madon sur le Plateau de Sainte-Barbe ;
- avec la Communauté de Communes du Grand Couronné et la Commune de Moncel sur Seille.

Sites gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine

32 sites ENS bénéficient d'une démarche de protection et de valorisation portée par une association, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, avec le soutien financier du département. Ces sites bénéficient d'une démarche globale et concertée.

Pour 2015, les missions subventionnées étaient les suivantes :

- Révision du plan de gestion des pelouses calcaires d'Arnaville et de Waville (54P137, 54P136),
- Révision du plan de gestion des zones humides de Rosières-aux-Salines (54M47),
- Bilan du plan de gestion des prairies de Belleville (54A109),
- Bilan du plan de gestion de la pelouse de Jeandelaincourt (54P108),
- Notice de gestion de la pelouse calcaire de Liverdun (54P96),
- Travaux de gestion et de suivi sur les ENS suivants :
 - Côte de Voirémont à Aingeray
 - Prairies et Marais de l'Etang à Allamps
 - Et Pelouse de la Chapelle des Gouttes à Allamps
 - Côte de Chamblerois à Cholloy Ménéillot
 - Val de Passey à Cholloy Ménéillot
 - Marais de Foug/Pagny sur Meuse
 - Côte Barine à Pagny derrière Barine
 - Les Pâtis à Sexey aux Forges
 - Mares d'Uruffe
 - Pelouse du Rudemont à Arnaville
 - Vallée de la Seille à Arroye et Han
 - Prairie des Saulx à Belleville
 - Pelouse des Côtes à Jaulny et Thiaucourt
 - Côte du Mont à Jeandelaincourt
 - Les Pontances à Jezainville
 - Etang Romé à Royaumeix
 - En Garet et Croix Joyeuse à Waville
 - Petit Quiçon à Errouville et Serouville
 - Vallon du dfond de la Roche à Baslieux
 - Côte d'Urbul à Charency Vezin
 - Marais des Rosières à Joppécourt
 - La Ramonette à Othe
 - Le Bois des Hières à Rosières aux Salines

En investissement le financement des actions relatives aux espaces naturels sensibles locaux est assuré par :

- L'inscription de 200 000 € de crédits de paiements sur l'AP 2012-2014 (votée en 2012 pour un montant pluriannuel de 1 299 949 €).
- Le vote d'une nouvelle AP ENS (subventions biodiversité-paysage) d'un montant de 3 500 000 € sur la période 2016-2021 et l'inscription de 70 000 € de crédits de paiement au titre de cette nouvelle AP pour l'exercice 2016.

En fonctionnement le financement des actions relatives aux espaces naturels sensibles locaux est assuré par :

- L'inscription de 106 944 € de crédits de paiements sur l'AE 2012-2014 (votée en 2012 pour un montant pluriannuel de 700 051 €).
- Le vote d'une nouvelle AE ENS (subventions biodiversité-paysage) d'un montant de 2 100 000 € sur la période 2016-2021 et l'inscription de 68 056 € de crédits de paiement au titre de cette nouvelle AE pour l'exercice 2016.

251.2.2 - Les paysages et la trame verte et bleue

Soutien aux collectivités et aux associations

Des règlements d'intervention permettent :

En matière de trame verte et bleue :

Un accompagnement technique et financier des initiatives locales de diagnostic, de création ou de renforcement des continuités écologiques et de dispositifs de sensibilisation et de communication autour de ces opérations.

En 2016, des projets TVB, incluant le plus souvent des inventaires de zones humides, sont prévus dans les communautés de communes suivantes :

- CC Lunévillois,
- CC Val de Meurthe,
- CC Vallée du Cristal.

D'autres projets sont en réflexion, notamment au sein des communautés de communes du Grand Couronné et de Seille et Mauchère.

En matière de paysage :

Un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets de préservation et de restauration de paysages naturels sensibles, accompagnés d'un dispositif d'information et de communication.

En 2015, deux projets ont été aidés respectivement par la communauté de communes de Moselle et Madon et la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

251.2.3 - Espèces patrimoniales et espèces invasives

Les règlements d'intervention prévoient :

- Un accompagnement technique et financier aux programmes globaux de connaissance et de mise en place de mesures d'urgence pour les espèces patrimoniales menacées ;
- Un accompagnement technique et financier pour les mesures de lutte contre les espèces animales et végétales invasives.

La commune d'Allain bénéficie d'une aide financière pour lutter contre le myriophylle du Brésil présent sur l'étang communal. La mise en assec a été réalisée en 2015.

11 dossiers ont par ailleurs été soutenus en 2015 pour la connaissance et la préservation des espèces remarquables.

Dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2014 et 2015, des dossiers de suivi des milieux et espèces seront aidés en 2016.

251.2.4 – La randonnée

Les projets de création, réhabilitation et d'entretien des sentiers de randonnées inscrits au plan départemental (PDIPR) des collectivités et des associations sont soutenus techniquement et financièrement conformément au règlement adopté le 25 juin 2012 et au PDIPR voté le 9 décembre 2013.

251.3 – Le conventionnement pour la maîtrise foncière

La maîtrise partielle ou totale du foncier représente un objectif majeur de la politique espaces naturels sensibles.

Une convention cadre a été signée en 2014 avec l'agence de l'eau, la Région, les autres départements lorrains et le conservatoire des espaces naturels afin d'harmoniser et planifier l'intervention foncière de chaque signataire.

Dans ce cadre, la SAFER réalise des missions de prospection foncière et d'acquisition sur les sites ENS départementaux dans la continuité des actions déjà menées depuis 2006 mais aussi sur certains sites locaux de manière à soutenir les porteurs de sites locaux dans leurs actions foncières.

251.4 – Les opérations NATURA 2000

Gîtes à chiroptères de la colline inspirée, érablières et pelouses de Vandeléville.

Les actions en faveur des chiroptères (sensibilisation, suivi) se poursuivront en 2016.

Vallée inondable de la Meurthe

Dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site, une étude agricole est prévue pour la mise en place des prochaines mesures agro-environnementales.

Vallée du Madon et du Brénon

La mise en œuvre des mesures agro-environnementales nécessite un nouveau diagnostic agricole, prévu en 2016.

Un programme de sensibilisation est amorcé en 2016, au titre des ENS et de Natura 2000.

Vallée de la Moselle du Fonds de Monvaux au vallon de la Deuille

La réalisation du document de gestion unique ENS et Natura 2000, le Programme de Préservation et de Valorisation (PPV), a été finalisée en 2015. En 2016, les actions du PPV seront mises en œuvre, notamment une journée de formation des acteurs à l'échelle de la vallée de la Moselle.

Subventions Animation Natura 2000

Des conventions entre le département et l'Etat, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ou encore le FEDER ont permis de poursuivre le financement d'un poste de chargé de mission Natura 2000 à temps plein pour la période 2015 à 2017 pour assurer l'animation du programme sur les quatres sites.

Le programme NATURA 2000, les crédits de paiement proposés pour l'année 2016 sont de 42 000 € en dépenses de fonctionnement.

251.5 – La communication en matière de biodiversité et de paysage

En complément des outils de communication réalisés en interne par les services du conseil départemental, il est proposé d'externaliser certains outils de communication spécifiques, en lien avec les dispositifs du schéma départemental des ENS : guides, outils dématérialisés, ...

Les crédits de paiement proposés pour 2016 sont de 50 000 €

251.6 – Cotisation Parc Naturel Régional de Lorraine

Enfin, je vous propose de verser une cotisation annuelle de 20 000 € au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Lorraine qui travaille activement sur la connaissance des milieux naturels et des trames vertes et bleues.

251.7 - Cité des paysages

Je vous propose d'inscrire 160 848 € de crédits de paiement sur l'AP cité des paysages concernant le paiement du solde des marchés liés à la 1ère phase d'aménagement.

En synthèse, je vous propose d'inscrire pour l'ensemble du programme 251 Préservation des Espaces Naturels Sensibles les crédits :

En dépenses :

- en investissement, la somme de 960 848 €,
- en fonctionnement, la somme de 499 990 €.

En recettes :

- en fonctionnement, 4 236 000 € dont 4 200 000 € pour la taxe d'aménagement (qui participe au financement des programmes 251, 252, 258 et aux dépenses de personnels liées),
- en investissement, 46 000 €.

DETAILS DU PROGRAMME 251 – ESPACES NATURELS SENSIBLES

INVESTISSEMENT

Niveau	Libellé	CP
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	960 848,00 €
Opération	P251O004 - ENS Sites départementaux	395 000,00 €
Opération	P251O039 - Moulin de VILLEVAUX LEGUE	100 000,00 €
Opération	P251O013 à O018- CTDD Part thématique	200 000,00 €
Opération	P251O041 - Accompagnement des projets locaux	70 000,00 €
Opération	P251O037 TVB Maîtrise d'ouvrage	15 000,00 €
Opération	P251O003 - Moyens généraux	20 000,00 €
Opération	P251O007 Cité des paysages	160 848,00 €

FONCTIONNEMENT

Niveau	Libellé	CP
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	499 990,00 €
Opération	P251O004 - ENS Sites départementaux	122 990,00 €
Opération	P251O039 - Moulin de VILLEVAUX LEGUE	0,00 €
Opération	P251O008 - Sites Natura 2000	42 000,00 €
Opération	P251O027 à O033 - CTDD Part thématique	106 944,00 €
Opération	P251O041 - Accompagnement des projets locaux	68 056,00 €
Opération	P251O035 - Cotisations ENS	20 000,00 €
Opération	P251O038 - PDIPR - Randonnée	10 000,00 €
Opération	P251O037 TVB Maîtrise d'ouvrage	80 000,00 €
Opération	P251O011 - Outils de communication	50 000,00 €

PROGRAMME 252 - SENSIBILISATION ET SOUTIEN AUX PARTENAIRES

252.1 - Formation et sensibilisation à l'environnement hors ENS

Dans le cadre du projet d'administration et du projet collèges éco responsables, en partenariat avec l'Education Nationale, le conseil départemental a mis en place une labellisation des collèges pour leur action en faveur de l'environnement et du développement durable. A ce titre, un appui technique pour l'entretien des espaces verts et paysagés, l'écologie pratique (notamment la création et l'entretien des mares et jardins pédagogiques, le compostage,...), et la biodiversité est apporté par les animateurs de la cité des paysages, ainsi qu'une mise en réseau et un échange d'expériences entre les collèges.

Dans le cadre du projet d'administration, en lien avec des partenaires extérieurs (agence de l'eau, collectivités, associations, etc...), est mis en place un plan global de formations destinées aux travailleurs sociaux, aux ATEE, aux agents chargés des espaces verts, etc... avec comme objectif non seulement les acquisitions techniques, mais aussi le développement de politiques locales de sensibilisation au jardinage biologique et à l'entretien écologique des espaces naturels ordinaires (espaces verts, fleurissement,...), et l'organisation de groupes de travail locaux « environnement » (élus, ATEE, enseignants, administrations, élèves, parents, associations, etc...).

Ces formations incluent la visite d'un ENS afin de sensibiliser les participants au fonctionnement des écosystèmes naturels.

252.2 – CAUE

Le CAUE, dans le cadre de la loi du 3 juin 1997 sur l'architecture, remplit plusieurs missions :

- conseil aux particuliers,
- sensibilisation envers les communes,
- conseil aux collectivités.

Depuis 2012, il encadre la mission fleurissement avec un transfert financier correspondant qui a été intégré dans la subvention au CAUE :

- organisation et versement des prix aux communes et maisons fleuries dans le cadre du jury de fleurissement ;
- organisation, avec l'appui logistique des services départementaux, du weekend annuel "Jardin extraordinaire - saveurs d'automne" qui se déroule au Centre administratif départemental ;
- valorisation des territoires départementaux et de leur diversité.

L'année 2016 s'inscrit dans la continuité des années passées et sera marquée par le maintien de l'activité et de l'effort particulier effectué pour accompagner les collectivités dans leurs réflexions en matière d'urbanisme pour mieux intégrer les contraintes énergétiques.

Le financement du CAUE pour l'année 2016 est assuré par une subvention dont le montant est de 970 000 €

Son versement sera opéré pour une première part en mars 2016 (70 %) et pour une seconde, correspondant au solde en fin d'année.

Elle permettra au CAUE de poursuivre son intervention autour des priorités territoriales, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre des études liées aux SCOT et dans le cadre de la plateforme d'ingénierie territoriale mise en place en 2014.

Je vous propose d'inscrire en fonctionnement pour l'ensemble du programme 252 Sensibilisation et Soutien aux partenaires la somme de 970 000 €

PROGRAMME 254 - GESTION DES DECHETS

Plans de prévention et de gestion des déchets

Jusqu'au 7 août 2015, la politique départementale en matière de déchets se déclinait en deux volets :

- l'animation de la planification des déchets non dangereux par la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) et des déchets issus de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics,
- l'animation du Plan Départemental de Prévention des Déchets dans le cadre d'une contractualisation avec l'ADEME.

Désormais, la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République a transféré la compétence planification des déchets à la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, et dès lors, plus aucun crédit n'est prévu pour cette partie planification.

Le plan départemental de prévention des déchets :

L'assemblée départementale, lors de la session du 1er février 2010, a décidé de s'engager dans une démarche de prévention des déchets, pour accompagner et compléter les travaux entrepris dans le cadre de la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux.

Suite à la délibération du 11 Juillet 2011, un accord-cadre a été signé avec l'ADEME le 7 octobre 2011 pour élaborer et mettre en œuvre un Plan de Prévention des Déchets. Cette contractualisation se matérialise par une aide financière sur 5 ans, jusque fin 2016.

Pour cette dernière année, l'objectif du plan contractuel est de démultiplier les programmes locaux de prévention, portés par les EPCI compétents en matière de déchets, afin que 80 % de la population puisse en bénéficier (en 2015, ce taux était de 63 %).

Pour atteindre cet objectif, le conseil départemental a lancé en septembre 2015 un marché d'accompagnement des collectivités meurthe-et-mosellanes pour l'élaboration et le développement de leur programme de prévention des déchets. Ce marché, estimé à 145 000 euros HT, vise à proposer aux collectivités des journées d'accompagnement à la rédaction de leur programme de prévention (modules méthodologiques) ainsi qu'à la mobilisation des acteurs autour du programme d'actions défini (modules d'animation). Par ailleurs, dans la continuité des années précédentes, d'autres actions sont prévues :

- mise en place de synergies inter-services pour intégrer la prévention des déchets dans les programmations pluriannuelles au sein des collèges (compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire). Les collèges demandeurs sont accompagnés dans la mise en place du compostage de leurs biodéchets et dans l'achat de composteurs,
- mise en œuvre d'actions visant à réduire la production de déchets des services départementaux,
- animation pendant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets,
- structuration d'un réseau de réemploi départemental,
- production d'un document d'information sur la prévention.

Au titre de l'accord cadre CD54/ADEME, une subvention annuelle est perçue pour la mise en œuvre de ce programme.

Il convient ainsi d'inscrire au titre de 2016 une recette de 212 790 €.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire sur l'AE 2011/2016, 201 940 € de crédits de paiement en 2016, correspondant aux dépenses de mise en œuvre du Plan de Prévention (hors frais de personnels et moyens généraux que couvre également la subvention reçue).

Un marché de fournitures de composteur à destination des collèges a été lancé en 2014. Les crédits de paiement proposés en investissement pour 2016 sont de 10 000 €.

PROGRAMME 256 –ASSAINISSEMENT

256.1 - Assainissement des collectivités

Le dispositif d'appui aux territoires de Meurthe-et-Moselle, concernant les contrats d'assainissement, au titre du CTDD 2012-2014, a été adopté lors du BP 2012.

Une prolongation de délai a été accordée à la communauté de communes du Toulais et la commune de Houdelmont. Ces deux contrats doivent être terminés en 2016.

Il est proposé d'inscrire, en investissement, un montant de 181 000 € afin d'honorer les subventions votées au titre du programme 2012

256.2 - Assistance technique en eau, assainissement et rivières

Il est proposé d'inscrire une subvention d'équilibre du conseil départemental à ce service de 93 370 €

Pour les dépenses d'investissement nécessaires au fonctionnement de la mission d'assistance technique, je vous propose d'inscrire une de dépense de 5 000 € pour le renouvellement du matériel technique.

En recettes, il est proposé d'inscrire 50 000 € correspondant à des remboursements de frais de fonctionnement du budget annexe au budget principal.

256.3 – Etablissement Public Territorial de Bassin « Entente Meurthe-Madon »

L'Etablissement Public Territorial de Bassin "Entente Meurthe Madon" bénéficie d'une contribution des deux départements membres (Meurthe-et-Moselle et Vosges) à parité entre ces deux Départements, tant en section d'investissement que de fonctionnement.

Aussi, il est proposé d'inscrire au titre de l'année 2016, 115 000 € en fonctionnement. Les études inscrites en investissement dans les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention étant quasiment terminées, il n'y a pas lieu de verser une participation en investissement à l'EPTB pour l'année 2016.

A noter que les recettes liées au remboursement au budget principal des frais de personnel sont inscrites sur le programme 511.

PROGRAMME 257 – BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Depuis le 1^{er} janvier 2009, conformément à la loi sur l'eau, un service d'assistance technique dans les domaines de l'assainissement, la protection des aires de captages et l'entretien des rivières et des zones humides a été mis en place.

Au 31 décembre 2015, 183 conventions étaient établies (298 communes du département bénéficiaient de cette assistance). Ce service, payant pour les collectivités bénéficiaires, doit faire l'objet d'un budget annexe.

Outre les recettes correspondant à la participation des communes et à la subvention de l'agence de l'eau, le budget annexe est financé par une subvention d'équilibre du conseil départemental de 93 370 €

L'équilibre du budget annexe est, par ailleurs, assuré en 2016 grâce à un reste à réaliser de 69 160 euros correspondant au solde de la subvention attendue de l'agence de l'eau pour le fonctionnement du service au titre de l'année 2015.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Budget annexe ATE	Prévisions 2016
011	60632	Fournitures non stockées	8 118,00 €
011	611	Prestations de service	109 400,00 €
011	62871	Rembt à coll de rattachement	50 000,00 €
012	6215	Personnel affecté coll. Ratt.	216 000,00 €
011	6182	Documentation technique	80,00 €
011	6156	Maintenance	10 450,00 €
011	6241	Transport de biens	200,00 €
011	61558	Entretien autres biens mobiliers	400,00 €
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	49,43 €
002	002.01	Résultat de fonctionnement reporté	37 772,57 €
TOTAL			432 470,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Budget annexe ATE	Prévisions 2016
70	70681	Analyses	55 000,00 €
70	70682	Prestations	85 000,00 €
74	7473	Département	93 070,00 €
74	7475	Autres grouppts et établ. Publics	130 240 €
TOTAL			363 310,00 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND** Alde et **Mme PAILLARD** Catherine, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT** Michèle et **LASSUS** Anne.

DELIBERATION

RAPPORT N° 11 - 3 - MISSION AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT - 32 - ENVIRONNEMENT

Mme NORMAND, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- Approuve les orientations fixées, prend acte des éléments de présentation budgétaire et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	2 964 635	1 880 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	1 593 800	499 990
	P252 - 252 Sensibilisation et soutien aux partenaires	979 000	970 000
	P254 - 254 Gestion des déchets	152 615	201 940
	P256 - 256 Eau et assainissement	239 220	208 070

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
011	Charges à caractère général	1 282 915	491 930
65	Autres charges de gestion courante	1 681 720	1 338 070
TOTAL		2 964 635	1 880 000

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	3 574 466	1 172 748
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	3 337 419	960 848
	P254 - 254 Gestion des déchets	12 000	10 000
	P256 - 256 Eau et assainissement	225 047	201 900

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
20	Immobilisations incorporelles	163 000	340 990
204	Subventions d'équipements versées	1 670 466	451 000
21	Immobilisations corporelles	1 241 000	340 000
23	Immobilisations en cours	500 000	40 848
TOTAL		3 574 466	1 172 748

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	4 528 131	4 286 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	4 250 000	4 236 000
	P254 - 254 Gestion des déchets	212 790	212 790
	P256 - 256 Eau et assainissement	65 341	50 000

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 341	66 000
73	Impôts et taxes	4 200 000	4 200 000
74	Dotations, subventions et participations	242 790	20 000
TOTAL		4 528 131	4 286 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Agriculture et Environnement		
Pol. Sect.	Environnement	72 000	46 000
Programme	P251 - 251 Préservation des espaces naturels sensibles	60 000	46 000
	P256 - 256 Eau et assainissement	12 000	-

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
13	Subventions d'investissement	72 000	46 000
TOTAL		72 000	46 000

BUDGET PRIMITIF 2016 du SATE - ELEMENTS REELS

	DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
	BP 2015	BP 2016	BP 2015	BP 2016
Investissement	-	-	-	-
Fonctionnement	395 000	394 697,43	363 310	93 070
Restes à réaliser et reports		37 772,57	69 160	
TOTAL	395 000	432 470,00	432 470	93 070

- Autorise le président à signer les contrats, conventions, marchés, avenants nécessaires à la connaissance, la préservation, la gestion ou la mise en valeur des espaces naturels sensibles départementaux et des sites NATURA 2000 en maîtrise d'ouvrage départementale suivants :

- Pelouse calcaire de Sion Vaudémont
- Vallée de la Meurthe
- Vallées du Madon et du Brénon
- Vallon de Bellefontaine
- Tourbière de Bertrichamps
- Marais de Droitaumont et Vallée du Longeau
- Vallon de l'Arot
- Massif de Meine
- Vallée de la Moulaine
- Propriété du Moulin de Villevaux
- Anciennes carrières de Micheville

Qui feront l'objet d'opérations séparées ;

- Autorise le président à acquérir ou passer tout acte lié à la maîtrise foncière sur les sites ci-dessus, qui fera l'objet d'opérations séparées.

- Autorise l'inscription d'un montant de 970 000 € pour la subvention au CAUE et donne délégation à sa commission permanente pour approuver la convention correspondante.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Moselle Departmental Council, which is circular and contains the text "CONSEIL DEPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE" around the perimeter. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Klein".

Mathieu KLEIN